



Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 6 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16  
Qui ont donné procuration : 4  
Présents : 12  
Qui ont pris part au vote : 16

Date de convocation : 26/02/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 6 mars à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Cathy NOTOT-GOS- Jacqueline CRETEUR à Catherine KOPEC, Elizabeth DESMETTRE à Martine DELZENNE, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA

**Délibération 3/2025**

**Objet : Rattachement du groupe Ville Amie des Aînés (VADA) au Centre Communal de l'Action Sociale**

**Vu** la loi N°2015-1776 du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leurs politiques seniors autour de la démarche Ville Amie des Aînés,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la commission « finances – administration générale » réunie le 14 février 2025,

**Vu** la délibération du conseil municipal ayant eu lieu le 27 février 2025 relative au transfert de Ville Amie des Aînés au C.C.A.S

La commune de Marchiennes engagée dans une politique à destination du public seniors de la Ville, et adhérente du label Ville Amie des Aînés (VADA) organise des ateliers à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.

**Considérant** l'importance croissante des enjeux liés au vieillissement de la population et le besoin de développer des actions en faveur des aînés, le groupe "Ville Amie des Aînés" a été constitué afin de favoriser le bien-être et l'intégration des personnes âgées dans notre commune.

**Considérant** que ce groupe partage des objectifs compatibles avec les missions du CCAS, notamment en matière de maintien à domicile, d'animation sociale et d'accompagnement des personnes âgées, il est proposé d'envisager le rattachement de ce groupe au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration se prononce :

**Article 1** : Le groupe "Ville Amie des Aînés" est rattaché au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 7 mars 2025.

**Article 2 :** Le CCAS s'engage à soutenir les actions et initiatives du groupe "Ville Amie des Aînés" pour favoriser l'autonomie, la solidarité et le bien-être des aînés dans notre commune.

**Article 3 :** Le Président du CCAS est mandaté pour mettre en œuvre cette délibération et assurer la coordination entre les différentes parties prenantes.

**Article 4 :** Cette délibération sera communiquée aux membres du groupe "Ville Amie des Aînés" et à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de l'action sociale.

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président du Centre Communal  
D'Action Sociale,  
Laurent MAREINEZ

